



**ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE N°29/2019**

**Portant réglementation de la circulation**

Le Maire de la Commune d'ECKWERSHEIM,  
**VU** le Code général des collectivités territoriales ;  
**VU** le Code de la route ;  
**VU** la demande de Monsieur Fabien BAUER, en date du 18 juin 2019, de pouvoir organiser la fête des voisins rue du Canal le dimanche 30 juin 2019 ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de prendre des mesures règlementant la circulation des véhicules dans la rue du Canal, le dimanche 30 juin 2019, en raison de l'organisation de la fête des voisins ;

**A R R E T E :**

**Article 1** : La circulation des véhicules en tous genres sera interdite dans la rue du Canal, entre la rue Schweitzer et la rue des Fleurs, le dimanche 30 juin 2019, entre 17 heures et 24 heures, en raison de l'organisation de la fête des voisins ;

**Article 2** : La signalisation nécessaire sera mise en place par les services communaux.

**Article 3** : Dérogation est accordée aux véhicules de secours et de service d'ordre.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Mundolsheim
- EMS, DEPN (DirectionEspacesPublicsNaturels@strasbourg.eu)
- Le SDIS
- M. Fabien BAUER
- Affichage en mairie

Eckwersheim, le 18 juin 2019

Le Maire  
Michel LEOPOLD

